



Arras, le 20 novembre 2018

Réponse au communiqué de presse diffusé par Steeve BRIOIS

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a pris connaissance du communiqué de presse diffusé ce jour par Steeve BRIOIS, maire de la commune d'Hénin-Beaumont.

Le préfet tient à apporter les précisions suivantes :

- La liberté de manifestation est un droit fondamental protégé par la loi, dans le respect des règlements en vigueur, notamment l'obligation de déclaration.

Ce droit doit pouvoir se concilier avec d'autres libertés fondamentales comme celles de circuler et de travailler.

- Afin de garantir ces droits, les forces de sécurité peuvent intervenir ponctuellement pour rétablir la circulation et l'ordre public, là où des points de blocage sont constatés dans la durée.

Il serait inacceptable que quelques dizaines d'individus puissent bloquer des zones d'activité industrielle et commerciale, notamment celle de Noyelles-Godault, où travaillent près de 3 000 personnes.

Les services de l'État agissent avec le même esprit de responsabilité envers celles et ceux qui enfreignent délibérément la loi, quelle que soit leur motivation.

Prétendre le contraire relève de la pure démagogie.